

Loupy

L'ACTUALITÉ TRIMESTRIELLE DE LOUVIGNY



La politique associative de la commune





Plan Local d'Urbanisme

L'avenir de notre territoire va connaître une période importante dans les prochains mois. Le conseil municipal de Louvigny a engagé la procédure amenant à transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. C'est un sujet majeur, qui proposera des perspectives pour les 564 hectares et les 3000 habitants de la commune, pour les 15 à 20 prochaines années. C'est aussi une formidable occasion de nous interroger sur nos façons d'échanger, de nous déplacer, de communiquer, de dépenser, de vivre tout simplement. Outre l'organisation stricte du territoire, c'est aussi un projet humain, social, qui devra forcément tenir compte de ce que feront les communes voisines, l'agglomération de Caen la mer, le département du Calvados, la Région, l'Etat. Tenir compte de ce que vous souhaitez vous, habitants, mais également les entreprises, les administrations, les associations, les organismes et chambres consulaires. Bref, gérer au mieux la vie des uns avec les intérêts des autres. Nous y veillons déjà chaque jour.

Je vous souhaite un bel automne.
Avec mon plus fidèle dévouement

Votre maire,
Patrick Ledoux

Horaires du secrétariat de mairie : Tel : 02 31 75 10 61, Fax : 02 31 75 80 90, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, sauf le mardi matin : 9h30 au lieu de 9h00. Site Internet : www.ville-louvigny.fr - Courriel : mairie-louvigny@wanadoo.fr

> Agenda

- > **20 et 21 octobre** : exposition des artistes amateurs, « La campagne » salle des fêtes, 10h-18h
- > **2 novembre** : festival Polyfolia, concert "Young People's Chorus of New-York City", salle des fêtes, 20h30
- > **11 novembre** : commémoration de l'armistice de la guerre 14-18
- > **20 novembre** : soirée information-échange sur le sommeil, salle des fêtes, 20h30
- > **23 novembre** : loto du cyclo, salle des fêtes, 20h
- > **25 novembre** : bourse aux jouets du jumelage, salle des fêtes, 10h-18h
- > **26 novembre** : don du sang, salle des fêtes, 10h-18h
- > **30 novembre** : soirée théâtre au profit du Téléthon, salle des fêtes, 20h
- > **8 et 9 décembre** : marché de Noël, salle des fêtes, 10h-18h
- > **12 décembre** : après-midi récréatif, salle des fêtes, 15h
- > **16 décembre** : « Vie de grenier » spectacle de Noël par la Compagnie du Coquelicot, salle des fêtes, 16h, suivi d'un goûter
- > **17 janvier** : vœux aux habitants, salle des fêtes, 18h
- > **30 janvier** : réunion publique PLU, salle des fêtes, 18h30
- > **16 février** : exposition photos, salle Brassai, 10h -18h
- > **15 et 16 mars** : journées du livre pour enfants, salle des fêtes

Passages du bibliobus :
26 octobre, 9 novembre,
23 novembre, 7 décembre,
21 décembre.
9h30 à 11h30,
Place François Mitterrand

> Nouveautés

- ✓ **Païement en ligne** : à compter du 1^{er} octobre 2012, les familles dont les enfants fréquentent les services périscolaires de la commune, pourront régler par internet les titres de recettes en suivant la procédure jointe à la facture.
- ✓ **Karine Villey-Desmeserets** vous informe qu'elle poursuit désormais son activité d'infirmière à domicile, 9 Place Marlène Dietrich. Permanence du lundi au samedi de 8h à 8h30. Téléphone 02 31 85 42 13.
- ✓ **Madame Séjourné** remercie les habitants de Louvigny qui lui ont fait confiance pendant 32 ans. Elle a cédé son officine, le 1^{er} juillet, à Monsieur Beaujouan à qui nous souhaitons la bienvenue.
- ✓ **Geoffrey Michel**, fleuriste, sera présent chaque samedi matin sur le marché.

> Conseils municipaux

- 25 juin** : Création de postes contractuels pour l'année scolaire 2012-2013. Tarification des services périscolaires. Choix de l'adjudicataire du marché d'études en vue de la révision d'un POS dans la forme juridique d'un PLU. Autorisation de signer les marchés.
- 10 septembre** : Composition du Conseil Communautaire du futur EPCI de l'agglomération caennaise. Dénomination d'un chemin communal. Point sur la rentrée scolaire. Convention d'utilisation du service de remplacements du centre de gestion de la fonction publique territoriale.
- Prochains conseils** : 23 octobre, 10 décembre, Salle Brassai 19h

Horaires de la poste

Lundi et samedi : 9h - 12h.
Du mardi au vendredi : 9h-12h
et 14h-16h.
Départ du courrier : 15h30.
Samedi : 12h.

Naissances

Victor BEAUJOUAN 06. 06. 2012
Elena BURNOUF 15. 07. 2012
Emy LEBAS 16. 07. 2012
Alice SERRAIN 14. 08. 2012
Elioth PONS 16. 08. 2012
Lison HARDELLET 18. 08. 2012
Alicia CHABOUNI 12. 09. 2012

Emma MOULIN 13. 09. 2012
Julie ARNOULT 16. 09. 2012
Cloé LAPLANCHE 20.09.2012

Décès

Simone HAREL veuve HERVIEU
31. 05. 2012

Odette COCHENNEC épouse LORGERÉ
06. 05. 2012
Patrice LORGERÉ 12. 06. 2012
Colette ROBERT veuve JOUIN
02. 07. 2012
Galia LIPKO 07. 07. 2012
Paulette LEFLOCH veuve BEN AHMED
15. 08. 2012

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mode d'emploi



Louvigny et son territoire, vus du ciel, par François Decaëns.

En mai 2011 le Conseil Municipal décidait de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) amené à fixer pour les 15 années à venir les objectifs et les règles en matière de développement urbain pour notre commune.

Plusieurs facteurs nous y ont incités : l'achèvement à court terme de la ZAC du Long Cours, le POS ne pouvant plus réglementairement évoluer dans sa forme actuelle, mais aussi et surtout le contexte des lois « Grenelle » qui offre aux communes l'opportunité de concevoir leur devenir dans le respect des objectifs de développement durable.

Un diagnostic prospectif

Après presque une année consacrée à l'élaboration du cahier des charges et au déroulement de la consultation, nous avons retenu avant l'été le candidat qui nous a semblé le plus apte à comprendre notre territoire et ses enjeux, et à répondre à nos attentes. Fin août, nous sommes rentrés dans le vif du sujet et avons donc présenté Louvigny à Madame Christelle OGHIA, architecte urbaniste du cabinet Ville en Atelier (VEA), et à son équipe.

La première phase consiste en l'élaboration d'un diagnostic de notre com-

mune qui se doit d'être prospectif. Sont ainsi rassemblées et analysées toutes les données historiques, géographiques, démographiques, socio-économiques, environnementales... disponibles sur la commune, afin de permettre de préciser les enjeux de notre territoire. Ce premier travail fera l'objet d'une présentation lors d'une **réunion publique prévue le 30 janvier 2013.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Ensuite, en cohérence avec ce constat, sera élaborée la pièce maîtresse du futur PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui devra définir les grandes orientations d'aménagement que la commune aura choisi de mettre en œuvre pour répondre aux enjeux préalablement identifiés. Ce véritable projet politique de développement urbain devra faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Enfin, seront définies les dispositions réglementaires du PLU, qui devront être aussi cohérentes avec les orientations retenues : le règlement graphique (zonage), les orientations d'aména-

gement et de programmation (OAP) qui visent à préciser les principes d'aménagement de certains secteurs stratégiques, et enfin le règlement écrit qui définit les possibilités et modalités de construire : pourrai-je faire une extension à mon habitation ? quelle hauteur pour mon projet ? quel recul par rapport aux voies ? etc ...

Le projet de PLU sera alors « arrêté », soumis pour avis au Préfet, puis mis à l'enquête publique avant d'être adopté. L'objectif fixé est d'arrêter le PLU avant la fin du mandat.

Tout au long de son élaboration le PLU fera l'objet d'une information sur son avancement (réunions publiques, Loupy, site internet ...), ainsi que d'une concertation avec les habitants, associations et entreprises de la commune. A cet effet, un registre est d'ores et déjà à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture. Il est destiné à nous faire part de vos suggestions, avis, souhaits ... afin que nous puissions définir pour Louvigny un projet de développement durable répondant à vos attentes tout en allant dans le sens de l'intérêt général.

Pascal Jouin,

Maire adjoint à l'urbanisme
et aux affaires foncières

LA POLITIQUE ASSOCIATIVE DE

Récemment nous faisons visiter le quartier du Long Cours à des élus de Haute-Normandie. L'un d'eux nous demande comment nous parvenons à faire la jonction avec les quartiers plus anciens. La réponse a des airs de boutade.

« Dès que les logements sont habités, la dynamique de l'accueil s'enclenche portée par les écoles, le CCAS... et en particulier les associations qui regroupent une foule de bénévoles et ouvrent leurs portes aux habitants venant de tous les quartiers de la commune. »

Il existe à Louvigny 31 associations qui recouvrent tous les secteurs (culture, sport, humanitaire, divertissement...). Leur liste est disponible en mairie et se trouve sur le site internet de la commune www.ville-louvigny.fr

D'où que l'on vienne, quel que soit son âge et sa civilité, qu'on vise l'excellence ou le passe-temps, les activités saisonnières ou hebdomadaires, on se retrouve ensemble pour marcher, broder, disputer des compétitions, peindre, organiser le téléthon ou un vide greniers et tout cela finit fatalement par un apéro sur une terrasse pour remplir des enveloppes, un pique-nique dans un jardin pour préparer une sortie, une soirée au gymnase pour une assemblée générale. Le souci premier des élus est alors de veiller à ce que ces associations aient les moyens de bien fonctionner en termes d'équipements, de trésorerie, d'appui logistique.

En fonction de leur spécificité, elles peuvent disposer du matériel et des locaux communaux (Foyer des Anciens, salle Brassai, gymnase Yannick Noah), et la salle des fêtes leur est prêtée gratuitement une fois par an.

Sans oublier le « nerf de la guerre » sous forme de subventions - pour un total de 152 200 € en 2011 (y compris le CCAS qui a un budget autonome) - soit 9% du budget communal (6% en moyenne dans les communes de même importance).



Le forum des associations, est un temps fort très attendu : il permet de se faire connaître et de recueillir les premières inscriptions.

Ce dossier est peut-être l'occasion d'aller voir de plus près le contexte juridique de ces subventions.

En effet, en la matière, le législateur entend concilier liberté et contrôle de l'utilisation des deniers publics par le Maire. Rappelons que l'attribution d'une subvention par une collectivité publique à une association consiste à transférer l'usage et la gestion de fonds publics dans un but d'intérêt social et/ou économique à une structure de droit privé. Il en découle un droit de contrôle sur pièces par la collectivité de la comptabilité de l'association en veillant à trouver un juste équilibre entre le constat d'une saine utilisation des fonds publics et le respect d'autonomie et de liberté d'association. La collectivité doit aussi s'efforcer de contrôler le respect

des engagements de l'association et son fonctionnement démocratique. Elle doit aussi s'assurer que la constitution de réserves obéit à une stratégie et non à un objectif de thésaurisation. Il ne doit être constaté aucune distribution directe ou indirecte des excédents.

Décision discrétionnaire n'est pas décision discriminatoire...

La décision d'attribution d'une subvention est une décision unilatérale et discrétionnaire. Aucune association ne peut revendiquer un droit à subvention et la commune n'a pas à motiver un refus de subvention (la loi de 1978 sur la motivation des actes administratifs ne

LA COMMUNE



Cyril Savin, responsable du service animation-communication, en pleine action le jour de la fête communale.

s'applique pas aux subventions).

Les élus doivent toutefois veiller à ne pas utiliser de propos discriminatoires lors des débats. Le critère dominant d'attribution d'une subvention réside dans son intérêt local qui peut aussi s'exprimer dans le cadre d'une démarche globale au travers d'une cause nationale, dont l'objet concerne la population de la commune.

Trois questions doivent être posées avant de voter une subvention :

- quel est le degré d'adéquation entre les projets de l'association et les orientations de la municipalité dans le domaine concerné : sportif, culturel, social... ?
- y a-t-il complémentarité des actions pour éviter la concurrence avec un service géré en régie ?

- quelles sont les modalités de partenariat entre la commune et l'association ?

Il faut éviter que les élus siègent majoritairement, es-qualité, au sein des instances dirigeantes afin de ne pas nuire à l'autonomie de l'association. L'initiative des projets ne doit pas émaner de la collectivité qui ne doit pas bénéficier d'une contrepartie directe des sommes allouées : risque de marché public ou de délégation de service public.

Enfin, précisons que si la subvention atteint le seuil de 23 000€, la commune doit passer une convention avec l'association.

Outre les nombreuses interventions de notre personnel communal qui assure le ménage et l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs associatifs, la commune a, pour l'appui logistique, transformé en emploi communal un emploi tremplin du Conseil Régional et, depuis 2010, Cyril Savin est responsable du service animation-communication. Il alimente le petit journal *Bleu trèfle* de toutes les informations que les associations souhaitent diffuser, il veille aux équipements, il est la cheville ouvrière de leurs manifestations, il règle les branchements, la lumière et la sono, il concocte les affiches et les flyers. Il assure la mise à jour du site internet de la commune et le lien avec la presse locale.

Trois associations ont une vocation singulière qui s'inscrit dans le prolongement de l'action communale :

L'Amicale laïque applique et explicite la politique jeunesse : activités périscolaires, centre de loisirs, local ados.

Les Amis du Jumelage gèrent les échanges, les voyages, les célébrations avec nos 4 communes jumelles en Angleterre, Allemagne, Roumanie et Italie. Air de fête est maître d'œuvre de toutes les fêtes et manifestations communales : St Côme, Carnaval, St Jean, Marché de Noël...

Tout ce tissu associatif est dynamique, convivial, chaleureux...

La commune de Louvigny est donc riche de ses 31 associations qui oeuvrent avec désintéressement dans de multiples domaines, répondant aux aspirations des habitants, créant du lien social, et assurant parfois un véritable service public. Sensible à leur développement, la municipalité entend poursuivre une politique active de soutien matériel et financier à ces associations, en adaptant avec diplomatie et sans ingérence le droit de regard inhérent à l'aide qu'elle leur apporte.

Anne-Marie Robert,

Conseillère municipale déléguée
aux associations.

Eliane Deschamps et Gilles Mauduit
Maire adjoint chargé des finances

Loupy Gym - Louvigny Sport Culture et Loisirs

Le sport loisir se porte bien

Laurent Christy et Clara Quentin là où vous pouvez les rencontrer : gymnase Yannick Noah.

Une page du sport loisir sur la commune se tourne. Après de nombreuses années actives à la présidence de la Loupy Gym et de Louvigny Sport Culture et Loisirs, Charlotte Lesachey et Gilles Renault ont laissé la présidence de ces Associations à Clara Quentin et Laurent Christy.

Pas de révolution pour les adhérents car ces deux structures, dynamiques, comptent près de cent adhérents chacune. Les projets ne manquent pas et commencent à voir le jour.

Après la gym douce (le lundi matin), le step (le mercredi soir) et la gym plurielle (le jeudi soir), une grande nouveauté : la zumba (le mercredi à partir de 20h30). Un cours de pilates attend encore quelques participantes pour se mettre en place le jeudi de 15h30 à 16h30.

De nombreux projets d'animations sont à l'étude comme l'initiation à la marche nordique ou au long côtes.

Du côté de l'ASCL, l'activité badminton du mardi et du jeudi soir fonctionne si bien qu'il n'est plus possible d'accueillir de nouveaux participants. Les nouveaux joueurs devront choisir le créneau du mardi matin (badminton ou tennis de table).

Les créneaux horaires, 17h-19h, du samedi attirent les familles. On peut ainsi voir une quinzaine de bambins s'amuser et gambader.

Ajoutons aussi les rencontres amicales de badminton avec des communes voisines et deux fois par mois la randonnée pédestre.

Si l'une de ces activités vous intéresse n'hésitez pas à venir les découvrir ou à contacter les présidents.

Sébastien Galopin,
Conseiller municipal délégué
aux associations sportives.



Loupy gym : Clara Quentin :
06 32 70 80 31
ou claraquentin@yahoo.fr
ASCL : Laurent Christy :
06.15.07.57.23 ou
laurentchristy@free.fr

EN BREF DANS LES ASSOCIATIONS

> Venez rejoindre l'AMAP de Louvigny

C'est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de Proximité respectueuse de l'environnement. Une fois par semaine, au cours d'une rencontre conviviale, des maraichers locaux vous proposent un panier composé de légumes biologiques de saison, mais aussi des pommes, du jus de pommes, du cidre, des variétés de pains. La liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée en fonction des demandes.

Contact : amap.louvigny@yahoo.fr
ou au 02 31 86 05 22 / 02 31 74 04 27.

> Les artistes amateurs de Louvigny

vous donnent rendez-vous, à la salle des fêtes les 20 et 21 octobre, pour leur exposition annuelle. Le thème retenu est « la campagne ». Yves Riguidel sera l'invité d'honneur. Venez nombreux. Entrée libre.

> Le festival Polyfolia



vous donnera la possibilité d'assister au concert du « Young People's Chorus of New-York City », le 2 novembre à 20h30, à la salle des fêtes. Tarif 8€ et 12€. Pensez à réserver au 02 31 73 69 19 et www.polyfolia.org

> L'EFS manque de sang :

500 poches sont nécessaires chaque jour en Normandie. Si vous avez entre 18 et 40 ans, nous comptons sur vous.

> L'association Air de Fête

vous invite à venir nombreux à son assemblée générale prévue le 18 janvier, à 20h30, à la salle des Anciens.

Caen la mer



LES 29 COMMUNES
MEMBRES DE CAEN LA MER

Authie
Bénouville
Biéville-Beuville
Blainville-sur-Orne
Bretteville-sur-Odon
Caen
Cambes-en-Plaine
Carpiquet
Colombelles
Cornelles-le-Royal
Cuverville
Démouville
Épron
Éterville
Fleury-sur-Orne
Giberville
Hermanville-sur-Mer
Hérouville Saint-Clair
Ifs
Lion-sur-Mer
Louvigny
Mathieu
Mondeville
Périers-sur-le-Dan
Saint-Aubin-d'Arquenay
Saint-Contest
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
Sannerville
Villons-les-Buissons

Caen la mer : de l'emploi d'aujourd'hui

Adopté à l'unanimité par les élus communaux en 2010, le projet d'agglomération doit répondre aux indispensables besoins d'attractivité du territoire de Caen la mer. Des investissements à l'horizon 2020, sont d'ores et déjà engagés et s'inscrivent dans une véritable dynamique pour rayonner sur le paysage national et européen. En 2010, Le Havre investissait 239 € par habitant alors que Caen la mer parvenait à consacrer seulement 161 € par habitant.

Les grands projets tels qu'ils ont été décidés sont importants pour l'économie locale, pour l'emploi et la formation ; ils permettront demain d'offrir un meilleur service à nos habitants en facilitant aussi le fonctionnement des agents et des services de Caen la mer, donc de nos communes. Chaque projet bénéficie de co-finance-

Une convention tripartite

(Municipalité, Ligue de l'Enseignement, Amicale Laïque) est mise en place depuis octobre 2010.

La Ligue de l'Enseignement a principalement porté son accompagnement, durant l'année 2011, sur la réorganisation de la structure professionnelle de l'Amicale Laïque.

En novembre 2011, les membres du bureau de l'Amicale Laïque ont informé le maire et les élus des difficultés rencontrées lors de l'organisation des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs), et de la fragilité du support associatif local. Le transfert de la responsabilité d'organisateur à la Ligue de l'Enseignement a été décidé, à l'unanimité des parties, après vote du Conseil Municipal. Il a pris effet le 1^{er} mai 2012.

Ce qui permet à l'Amicale Laïque de recentrer ses objectifs de la manière suivante :

- Mise en place du projet éducatif local (fil directeur de l'organisation des centres de loisirs, animations périscolaires, projets préadolescents et adolescents)
- Amélioration de la communication vers et avec les parents (rendez-vous autour de thèmes, organisation d'événementiels en lien avec les activités des enfants)
- Animation du Comité de Pilo-



Marie-Laure Le Coz-Dubois (à droite) et les membres du bureau : Marie Savary, François Dréan trésorier, Diane De Rugy et Catherine Ledoux vice-présidente.

tage, en lien avec la municipalité et la Ligue de l'Enseignement, sur la politique Enfance - Jeunesse.

Lors de son Assemblée Générale du 3 mai 2012, l'Amicale Laïque a élu son nouveau bureau et Catherine Ledoux a cédé la place de présidente à Marie-Laure Le Coz-Dubois. Pour les enfants, peu de changement : Samuel Hentraye, Aline Plessis et Morgane Bordes se partagent l'animation.

Tous ont à cœur d'améliorer le service rendu ; l'arrivée dans les nouveaux locaux l'an passé, a beaucoup contribué à rendre l'accueil plus performant.

Si vous êtes parents, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe, les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

**Marie-Laure Le Coz-Dubois
et Catherine Ledoux**

Les investissements qui font aujourd'hui et qui préparent l'avenir

ments de partenaires tels que l'Europe, l'Etat, la Région Basse-Normandie et le Département du Calvados. Qu'il s'agisse de la reconstruction du stade nautique in situ, du réseau de lecture publique et de la BMVR, de l'ENSI Caen, du Plan Local de l'Habitat (PLH) qui prévoit la construction de 1 400 logements par an, du remplacement du tramway ou encore de l'aide aux entreprises qui font l'emploi, ce sont autant d'investissements indispensables pour maintenir l'activité, relancer l'économie locale et préparer l'avenir.

Patrick Ledoux,
Vice-président de Caen la mer



Voie verte, jeux équestres mondiaux

Des projets qui valorisent les vallées de l'Orne et de l'Odon

La confluence de l'Orne et de l'Odon a façonné un paysage de prairies humides dont la pointe avancée est constituée par la Prairie au cœur de la ville de Caen. Louvigny, dont le bourg et les quartiers se sont développés sur le coteau et la plaine, constitue aujourd'hui une sorte d'île urbaine dans un espace resté naturel.

Chargé de la protection des espaces naturels sensibles, le Conseil Général a acquis la majeure partie de ces terrains. Les labours ont été convertis en prairies fauchées tardivement pour favoriser la biodiversité. En collaboration avec la communauté d'agglomération, des chemins sablés ont été ouverts. Les promeneurs, les cyclistes et les joggeurs sont de plus en plus nombreux à les fréquenter (plus de 120 000 l'an passé). Le département élabore actuellement un plan de valorisation des vallées de l'Orne et de

l'Odon, associant ouverture plus grande aux habitants et protection de la faune et de la flore.

En 2014, tous les regards se tourneront vers Caen et sa région : du 24 août au 7 septembre, se dérouleront les jeux équestres mondiaux. L'épreuve d'attelage empruntera les chemins de Louvigny. Avant cet événement, Caen effectuera des aménagements dans le parc de la ville vers les vallées de l'Orne et de l'Odon.

Conseil Régional et Conseil Général se sont entendus pour redonner un usage public à la voie ferrée Caen-Flers, associant maintien des rails et création d'une voie verte. Les travaux de la première tranche sont engagés depuis cet été. Ils imposent la



Voie verte : premiers travaux à Louvigny.

fermeture, jusqu'en décembre, du pont ferroviaire sur l'Orne ainsi que d'une partie des chemins. L'ouverture du premier tronçon de 13 km, de Louvigny à Grimbosq, est prévue au printemps 2013. L'an prochain les travaux se poursuivront à la fois vers Caen et vers Thury-Harcourt. A terme, la voie verte reliera Caen à Clécy.

Réduire l'usage des désherbants : c'est l'affaire de tous

En signant, en juin 2010, avec la FREDON, la charte d'entretien des espaces publics, la commune s'est engagée à mieux contrôler et à réduire l'usage des désherbants sur les espaces publics.

Concernant les trottoirs, la réglementation interdira bientôt tout traitement, à proximité des caniveaux recueillant les eaux de pluies conduites vers les cours d'eau. Nous devons nous y préparer dès maintenant ; voilà pourquoi, depuis cette année, la municipalité ne traite plus les trottoirs. **Comme pour la neige et les feuilles mortes, il revient aux riverains d'assurer la propreté du trottoir longeant leur habitation et d'enlever les mauvaises herbes en les sarclant.**

Pour joindre l'utile à l'agréable, la commune encourage le fleurissement des pieds de murs. Plusieurs habitants se sont engagés dans cette démarche. Nous souhaitons l'étendre, et pour cela des sachets de graines sont disponibles en mairie, pour les riverains des

trottoirs sablés (les semis sont à faire en octobre, les fleurs déjà en place se ressèment après une coupe à faire dès maintenant). Pour le désherbage des autres surfaces il n'existe pas de solution miracle. En fonction du contexte, les agents de la commune s'adaptent et associent l'usage de la binette, du

brûleur thermique, du coupe-herbe et du désherbant. Cette solution est utilisée dans les cimetières, les places et les allées en sable, là où les mauvaises herbes menacent de dégrader les structures et pour prévenir les risques de glissade, un démaussant est appliqué si nécessaire.



Encadré par le centre de formation Bernard de Guitaut, un groupe de jeunes réalise, sur les bords de l'Orne, un espace de repos et un embarcadère pour canoës, kayaks et barques.

Un chantier « Elan's » pour mieux s'embarquer vers leur vie d'adultes.

Jacques Chapelière, Maire adjoint chargé de l'environnement